

AUTRES OPÉRATIONS

REGROUPEMENT D' ACTIONS

GROUPE EUROTUNNEL SA

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 23.913.644,51 €.
Siège social : 19 boulevard Malesherbes, 75008 Paris.
483 385 142 RCS Paris – Siret 483 385 142 00011.
La « Société » ou « Groupe Eurotunnel SA ».

Avis de regroupement des actions de catégorie A

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Groupe Eurotunnel SA du 20 juin 2007 a, aux termes de sa dixième résolution, décidé de procéder au regroupement des actions de catégorie A de la Société de 0,01 euro de valeur nominale chacune (les *Actions A*), de sorte que quarante (40) Actions A de 0,01 euro de valeur nominale chacune deviennent une (1) Action A de 0,40 euro de valeur nominale, et a donné tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président-directeur général, pour mettre en oeuvre cette décision de regroupement, et notamment pour :

- fixer la date de début des opérations de regroupement qui interviendra au plus tôt à compter de l'expiration d'un délai de quinze (15) jours débutant à la date de publication du présent avis et au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- fixer la période d'échange dans la limite de 2 ans maximum à compter de la date de début des opérations de regroupement fixée dans le présent avis de regroupement ;

- établir le présent avis de regroupement des Actions A et faire procéder à sa publication ;

- constater et arrêter le nombre exact des Actions A de 0,01 euro de valeur nominale qui seront regroupées et le nombre exact d'Actions A de 0,40 euro de valeur nominale résultant du regroupement à l'expiration du délai de quinze jours suivant la date de publication du présent avis de regroupement ;

- procéder à l'ajustement des droits des titulaires de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en conséquence du regroupement des Actions A ainsi opéré ;

- modifier les statuts en conséquence du regroupement, une fois constaté le nombre d'Actions A de 0,40 euro de valeur nominale résultant de ce regroupement, et notamment les articles 6, 16 et 27 des statuts.

L'assemblée générale mixte des actionnaires a également décidé que conformément à l'article 11 des statuts de la Société, chaque actionnaire qui se trouverait propriétaire d'Actions A isolées ou en nombre inférieur à celui requis pour pouvoir procéder au regroupement précité devra faire son affaire personnelle de l'achat ou de la vente du nombre d'Actions A nécessaires pour pouvoir procéder audit regroupement.

Usant des pouvoirs conférés au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2007, aux termes de sa dixième résolution, le conseil d'administration du 3 octobre 2007 a décidé la mise en oeuvre du regroupement et a fixé la date de début des opérations de regroupement au 12 novembre 2007. Le conseil a ensuite délégué tous pouvoirs au président-directeur général de la Société pour mettre en oeuvre cette décision de regroupement et notamment établir le présent avis de regroupement des Actions A à publier au BALO et faire procéder à sa publication, constater avant le début de la période d'échange, le nombre exact des Actions A qui seront regroupées et le nombre exact des Actions A qui résulteront du regroupement.

Faisant usage de cette délégation de pouvoirs, le président-directeur général a, le 5 octobre 2007, décidé le nombre exact des Actions A qui seront regroupées et le nombre exact des Actions A qui résulteront du regroupement :

- *Nombre d'actions soumises au regroupement* : 2.391.364.450 Actions A de 0,01 euro de valeur nominale chacune ;

- *Nombre d'actions à provenir du regroupement* : 59.784.111 Actions A nouvelles de 0,40 euro de valeur nominale chacune ;

En vertu des décisions de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 juin 2007, de la décision du conseil d'administration du 3 octobre 2007 et de la décision du président-directeur général du 5 octobre 2007, la mise en oeuvre du regroupement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- *Base de regroupement* : échange de 40 Actions A anciennes de 0,01 euro de valeur nominale contre 1 Action A nouvelle de 0,40 euro de valeur nominale ;

- *Nombre d'actions soumises au regroupement* : 2.391.364.450 Actions A de 0,01 euro de valeur nominale chacune ;

- *Nombre d'actions à provenir du regroupement* : 59.784.111 Actions A nouvelles de 0,40 euro de valeur nominale chacune ;

- *Date de début des opérations de regroupement* : 12 novembre 2007.

Pour les Actions A formant quotité, l'échange des Actions A anciennes en Actions A nouvelles sera effectué en procédure d'office.

Pour les Actions A restantes, les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'Actions A anciennes correspondant à un nombre entier d'Actions A nouvelles devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des Actions A anciennes formant rompus, de manière à permettre la réalisation des opérations de regroupement.

A cet effet, les Actions A Groupe Eurotunnel SA regroupées et les Actions A Groupe Eurotunnel SA non regroupées feront l'objet d'une cotation sur deux lignes distinctes pendant 6 mois à compter du début des opérations de regroupement visées ci-dessus.

Les Actions A soumises au regroupement sont inscrites sur le compartiment B du marché Eurolist by EuronextTM, Code ISIN FR0010452433.

A l'expiration d'un délai de deux ans après le début des opérations de regroupement correspondant également à la publication dans deux journaux financiers à diffusion nationale de la décision de procéder à la mise en vente des Actions A nouvelles non réclamées par les ayant droits, soit le 12 novembre 2009, lesdites Actions A nouvelles seront vendues en bourse et le produit net de la vente sera tenu à la disposition des ayant droits pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert auprès de BNP Paribas Securities Services. A l'expiration de ce délai de dix ans, les sommes revenant aux ayant droits n'ayant pas demandé avant le 12 novembre 2009 l'échange de leurs Actions A anciennes contre des Actions A nouvelles ou entre le 12 novembre 2009 et le 12 novembre 2019 le versement en espèces, seront versées à la Caisse des dépôts et consignations et resteront à leur disposition sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l'Etat.

Jusqu'au 12 novembre 2009, les demandes d'échange des Actions A anciennes de 0,01 euro de valeur nominale contre des Actions A nouvelles de 0,40 euro de valeur nominale seront reçues auprès de BNP Paribas Securities Services, Service aux Emetteurs, Immeuble Tolbiac, 25 quai Panhard et Levassor, 75450 Paris Cedex 09.

* * *

En conséquence du regroupement visé ci-dessus et conformément à la note d'opération relative à l'émission de bons de souscription d'actions ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2007 le visa n°07-113, à compter de la date de début des opérations de regroupement visée ci-dessus, le nouveau ratio d'exercice des bons de souscription sera égal au produit du ratio d'exercice des bons de souscription d'actions en vigueur avant le regroupement des Actions A par le rapport :

Nombre d'Actions Ordinaires (Actions A) Groupe Eurotunnel SA
composant le capital après l'opération, soit 59.784.111 Actions A

Nombre d'Actions Ordinaires (Actions A) Groupe Eurotunnel SA
composant le capital avant l'opération, soit 2.391.364.450 Actions A

De même, en conséquence du regroupement visé ci-dessus et conformément à la note d'opération relative à l'émission de la première série d'obligations remboursables en actions (**ORA I**) et à l'émission de la deuxième série d'obligations remboursables en actions (**ORA II**) ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2007 le visa n°07-113, à compter de la date de début des opérations de regroupement visée ci-dessus, le nouveau ratio de remboursement sera égal au produit du ratio de remboursement en vigueur avant le regroupement des Actions A par le rapport :

Nombre d'Actions Ordinaires (Actions A) Groupe Eurotunnel SA
composant le capital après l'opération, soit 59.784.111 Actions A

Nombre d'Actions Ordinaires (Actions A) Groupe Eurotunnel SA
composant le capital avant l'opération, soit 2.391.364.450 Actions A

*Jacques Gounon,
Président-Directeur Général
Groupe Eurotunnel SA*

0715361